



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/01/17/2 portant sur

LA DESIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 17 janvier 2022*

PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal – Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

EN VISIOCONFERENCE

Monsieur FLORY Pierre-Gil -Directeur adjoint des interventions et de la coordination de l'État (DICE) - **représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame GLEIZES Sophie - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe, GRECH Stéphane, JASSET Marc, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

56 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



EXCUSÉS

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DI NATALE Paul Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, LEROY Anne, MOULARD Patrick, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents honoraires**

Monsieur VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



PRÉAMBULE

La CCINCA peut désigner des Membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI. Leur rôle et leurs attributions, ainsi que leurs droits et obligations, sont détaillés au sein des articles 37 et 38 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur.

Le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres élus de la CCINCA, soit 32 membres pour la présente mandature. Ils sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale de la CCINCA. Leur mandat ne peut excéder la durée de la mandature.

VU

- › L'article 36 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur,
- › L'Avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2022.

CONSIDERANT

- ✚ Le changement de mandature de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, intervenu lors de l'Assemblée Générale d'installation du 29 novembre 2021 ;
- ✚ Qu'il n'a pas été proposé lors de cette Assemblée Générale d'installation, ni lors de la séance qui a suivi en décembre 2021, de désignations de Membres Associés,
- ✚ Que le Président de la CCINCA a proposé au Bureau du 10 janvier 2022 une liste de 17 Membres Associés, détaillée ci-dessous, en vue de leur désignation par la présente Assemblée Générale, et que ledit Bureau a émis un Avis favorable à ces désignations à l'unanimité de ses membres présents ;
- ✚ Que conformément à l'article 36 du Règlement intérieur il pourra être proposé ultérieurement à l'Assemblée Générale de procéder à la désignation d'autres Membres associés, dans la limite de 32 Membres ;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE :

- ▮ D'APPROUVER ce jour les 17 Membres Associés nommément identifiés au sein de la liste ci-dessous :

	NOM	PRENOM	ENTREPRISE
1	EBEL	Jean-Marie	EMERIGE
2	SERVANT	Lionel	LE NEGRESCO
3	GOLDNADEL	Franck	AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
4	FLORENCE	Patrick	ALLIANZ RIVIERA
5	BARNAUD	Sandrine	LA POSTE
6	MASSE	Philippe	PRODAROM
7	LEMETEYER	Chantal	MONACO MARINE
8	WELTER	Christine	LE CAVENDISH
9	ALUNNI	Max	ALBAX
10	PONSART	Pascal	VICAT
11	ALBISER	Yves	L'ALCOVE
12	KLEINKLAUS	Christophe	VEOLIA
13	IVALDI	Dominique	ID ETANCHEITE
14	CAPPELAERE	Nicolas	INELDEA



15	GIBEAUD	Richard	AGL MARINE
16	ALEMANNI	Pierre	CLINIQUE ST JEAN
17	BALICCO	Laurent	BALICCO

La liste des membres associés en exercice sera annexée au Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur (Annexe 5 ci-jointe).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64

Nombre de participants à la séance : 56 (quorum : 33, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés : 47 (quorum : 33, atteint)

Abstention : 9

Contre : 0

Pour : 47

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 17 janvier 2022

Le Secrétaire,

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO